

PROCES VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

du mercredi 26 juin 2024 à 18h30
à ST PIERRE DE CHARTREUSE

Validation du procès-verbal du bureau syndical du 29 avril 2024

1. TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

- 1.1. Ateliers pédagogiques et création de nouvelles toiles dans le cadre de l'outil « Paysages à +2 degrés »
- 1.2. Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique
- 1.3. Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tout type de public
- 1.4. Réflexion sur la végétalisation des espaces publics
- 1.5. Réflexion sur la sobriété énergétique, en lien avec les « silhouettes villageoises »
- 1.6. Des solutions de mobilité pour un massif plus accessible
- 1.7. Développement de la consigne
- 1.8. Développement de l'énergie solaire
- 1.9. Avis du Parc sur les contributions communales ZAENR

2. AGRICULTURE

- 2.1. Accompagner la promotion des productions locales
- 2.2. Valorisation de la laine dans une démarche partenariale entre éleveurs et artisans

3. BIODIVERSITE AMENAGEMENT PAYSAGE

- 3.1. Gestion des sites Natura 2000 isérois : reconduction de la convention de gestion
- 3.2. Convention de partenariat avec le CNRS pour l'étude du cincle plongeur dans le programme d'action Rivières Sauvages

4. CULTURE ET PATRIMOINE

- 4.1. Soutien aux sportifs de haut niveau – 2024 – session 2

5. ADMINISTRATION FINANCES

- 5.1. Accompagnement personnalisé retraite du CDG 38
- 5.2. Validation du contrat du Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 5.3. Acquisition du foncier de la Maison du Parc
- 5.4. Congrès national des Parcs naturels régionaux de France

6. TOURISME

- 6.1. Candidature inter-Espace valléen à l'AMI « Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les Espaces Valléens alpins »

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence à ce bureau syndical.

Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Présentation de Chartreuse Tourisme par Bertrand PICHON-MARTIN et Laurence FOUQUE en annexe.

Dominique ESCARON tient à féliciter toute l'équipe et le conseil d'administration de Chartreuse Tourisme pour leur excellent travail.

Sophie MADELRIEUX demande si l'association travaille sur la question de la sur-fréquentation touristique qui est avérée dans plusieurs Parcs.

Bertrand PICHON-MARTIN confirme qu'à la demande de quelques EPCI, il a été décidé de ne plus communiquer sur certains sites.

Laurence FOUQUE explique que la communication est faite de manière pédagogique en donnant des informations pratiques tel que le fait de ne pas venir à certaines périodes.

Dominique ESCARON indique qu'une attention est portée aux photos diffusées, on ne montre pas de randonneur en train de pique-niquer dans l'herbe de l'agriculteur par exemple.

Le Président demande validation pour le procès-verbal du 29 avril 2024. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il demande au bureau de rajouter un point :

- Congrès des Parcs naturels régionaux de France

Les membres du bureau acceptent à l'unanimité l'inscription de ce nouveau point.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

1 – TRANSITION ENERGETIQUE ET MOBILITE

Points présentés par Sylvain LAVAL, Vice-président en charge des mobilités et de la transition énergétique

1 .1 – Ateliers pédagogiques et création de nouvelles toiles dans le cadre de l'outil « Paysages à +2 degrés »

Contexte

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et le Parc naturel régional de Chartreuse se sont associés afin de proposer un outil de sensibilisation au changement climatique, intitulé : « Paysages à +2°C ». Cet outil a été construit dans un objectif pédagogique et prospectif. L'exposition propose une évolution photographique des paysages emblématiques du Voironnais et de la Chartreuse, permettant de visualiser l'impact probable du changement climatique.

Cette exposition, inaugurée le 20 novembre dernier, rencontre un grand succès. De nouveaux supports sous forme de panneaux déroulants ont été réalisés, permettant de prêter l'exposition à toutes les communes et écoles en faisant la demande.

Le Parc souhaite désormais mettre en place un projet pédagogique en proposant à plusieurs classes de réaliser un travail similaire à celui réalisé, permettant d'étoffer l'exposition avec de nouvelles toiles.

Descriptif

- Monter un programme d'animations auprès des scolaires, avec déploiement des supports de l'exposition déjà réalisés

- Proposer des interventions avec l'artiste, pour accompagner les élèves à réaliser eux-mêmes des œuvres prospectives : 2 850 €

- Réaliser de nouvelles toiles à partir des contributions scolaires, afin d'étoffer l'exposition à partir de nouveaux lieux : 3 150 €

Plan de financement

Dépenses par nature		Recettes	
Intervention de l'artiste – ateliers pédagogiques	2 850 €	Région	3 000 €
Création de nouvelles toiles	3 150 €	CD 73	3 000 €
Total	6 000 €	Total	6 000 €

Jimmy BAABAA demande si l'exposition peut être prêtée.

Sophie ROY confirme qu'elle a justement été réalisée dans un format facilement transportable afin de l'exposer le plus largement possible.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider le projet présenté et les dépenses associées ;***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour le financement de cette action ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix) : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .2 – Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

Contexte

Depuis 2016, le Parc naturel régional de Chartreuse est engagé dans une démarche « Territoire à énergie positive ». A ce titre, il s'oriente vers un équilibre entre consommation du territoire et production d'énergie renouvelable à horizon 2050. Dans la nouvelle Charte 2023-2038, un axe « Une Chartreuse en transitions » identifie clairement les actions à mener pour accélérer la transition énergétique du territoire.

Depuis plusieurs années, le Parc accompagne ses collectivités dans la rénovation des bâtiments publics. Il se positionne en facilitateur, proche du terrain et rapidement mobilisable. Il redirige ensuite les communes vers d'autres structures. L'objectif de ce travail de terrain et au plus près des communes est de faciliter le passage à l'acte et la mise en place de projets de rénovation ambitieux.

Descriptif

L'action vise à accompagner l'émergence et le montage de projets de rénovation des communes, mais également potentiellement d'acteurs touristiques : organisation de formations et de webinaires, financement d'accompagnement personnalisé des acteurs, accompagnements à la fois techniques et financiers.

Objectifs

- Permettre aux communes et autres acteurs du territoire d'avoir un interlocuteur identifié sur les questions de rénovation, et d'avoir une meilleure vision de l'écosystème des acteurs pouvant leur apporter un accompagnement.
- Faire émerger des projets grâce à l'accompagnement terrain des espaces info énergie.
- Mobiliser des financements pour faire aboutir les projets et ainsi, contribuer à l'atténuation du changement climatique, à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES.

Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Organisation de formations, études de diagnostic territorial, prestations d'ingénierie et d'accompagnement aux communes et autres acteurs	21 000 €	Etat (Fonds Vert)	14 000 €
		CD 38	7 000 €
Total	21 000 €	Total	21 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix) : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.3 – Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès de tous types d'acteurs

Contexte

Le Parc a lancé, mi-2019, un projet de coopération avec deux autres Parcs, le Pilat et le Massif des Bauges. L'objectif de ce projet, entre autres, a été de sensibiliser et accompagner les communes à une gestion durable de leur éclairage public, à la rénovation, l'extinction, aux enjeux liés à la biodiversité et à la pollution lumineuse. Un guide de préconisations est sorti début 2021.

D'autre part, les communes de St Baldoph et de Myans se sont engagées dans une étude de trame noire sur le corridor Bauges Chartreuse. Croisant des données naturalistes avec une cartographie des points lumineux, elle a permis d'identifier des préconisations de travaux spécifiques, pour garantir la fonctionnalité du corridor écologique considéré. Le Parc de Chartreuse a suivi attentivement cette démarche, assez innovante à l'échelle nationale, et souhaite la généraliser sur tout son territoire.

Descriptif

L'action présentée ici (ayant déjà obtenu un financement du Fonds Vert) vise à :

- permettre à tous les acteurs du territoire de s'approprier ces enjeux et de les mettre en œuvre : diagnostics de copropriétés pour accompagner la diminution de l'éclairage privé, accompagnements techniques des communes dans leurs projets de travaux et sensibilisation des acteurs privés et du grand public via des animations
- étudier la pertinence de mener une étude de type trame noire sur tout le territoire.

Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Etudes et prestation d'ingénierie pour accompagner communes et acteurs privés sur l'éclairage nocturne : diagnostics éclairage copropriétés et étude trame noire	42 700 €	Etat (Fonds Vert)	33 000 €
Actions d'animation et de communication	7 000 €	Région (Contrat Parc)	16 700 €
Total	49 700 €	Total	49 700 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix) : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .4 – Réflexion sur la végétalisation des espaces publics

Contexte

La végétalisation constitue un levier clé pour s'adapter aux impacts du changement climatique sur le territoire. Elle peut s'effectuer sur différents espaces : cours de récréation des écoles, cimetières, places communales. Il s'agit de repenser la place du végétal et son lien avec les modes de vie.

Certaines communes ont démarré leurs réflexions autour de cette thématique, et d'autres n'ont pas forcément le temps ou les outils pour les intégrer dans leurs projets.

Descriptif

Cet accompagnement sur la végétalisation des espaces publics intégrera :

- La mise en place d'une méthodologie éprouvée dans le cas de l'éclairage public : rencontres entre communes, réalisation d'un guide de préconisations et de formations organisées, à destination d'un ou deux ambassadeurs par commune, l'aide à la recherche de financements pour les travaux
- Un accompagnement des communes à la concertation sur ces sujets spécifiques : conseils de hameaux, jumelages entre communes

Il s'agit de favoriser les retours d'expériences entre communes, via l'organisation d'ateliers et de formations, puis d'aider à passer à l'action, en imaginant un accompagnement spécifique selon les besoins de chaque commune : étude complémentaire, formation...

Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Organisation d'ateliers, de tables-rondes, de formations	5 000 €	CD 38 (Contrat Parc)	5 000 €
Total	5 000 €	Total	5 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix) : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 1 (Céline DOLGOPYATOFF BURLET)

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .5 – Réflexion sur la sobriété énergétique en lien avec les « silhouettes villageoises »

Contexte

Une réflexion spécifique émerge sur le territoire du Parc, à la croisée de différents enjeux : préservation des identités paysagères et patrimoniales, transition énergétique et sobriété.

Descriptif

Comment concilier sobriété énergétique des territoires avec les enjeux de maintien des silhouettes villageoises ?

L'action présentée ici vise à accompagner cette réflexion pour imaginer une transition énergétique et une sobriété des bâtiments et des pratiques compatibles avec ce qui est communément partagé comme une certaine « identité territoriale », à travers :

- Une réflexion avec les communes sur la perception de ce qui est attractif versus ce que représente la sobriété et les enjeux de transition, de végétalisation
- Un accompagnement des communes à la concertation avec les habitants sur ces notions de sobriété, et d'identité patrimoniale et de silhouettes villageoises
- Un accompagnement spécifique (via guide, formations) sur rénovation thermique, pose de panneaux solaires et respect de l'identité paysagère et patrimoniale

Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Organisation d'ateliers, de tables-rondes, de formations	5 000 €	Région (Contrat Parc)	2 500 €
		CD 73 (Contrat Parc)	2 500 €
Total	5 000 €	Total	5 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix) : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1 .6 – Des solutions de mobilité pour un massif plus accessible

Contexte

Le Parc est lauréat d'Avenir Montagne Mobilité depuis début 2023. Ce programme qui se déroule sur 3 ans (2023-2026) finance des actions pour le développement de nouvelles solutions de déplacements.

Descriptif

Les actions présentées visent à :

- Proposer à plusieurs écoles du territoire la réalisation d'un diagnostic mobilité, qui sera suivi d'un plan d'action associant les parents d'élèves, l'équipe pédagogique et les élus de la commune, afin d'établir un plan de déplacement « établissement scolaire ». En parallèle, plusieurs sessions de sensibilisation aux modes doux seront organisées dans les classes.

- Promouvoir un changement de comportement de mobilité auprès de différents publics notamment par le biais d'organisation de sessions de test de vélos électriques et de vélos cargos. Afin de faciliter l'adoption et la pérennisation du deux-roues, plusieurs ateliers de réparation participatifs seront organisés sur le Parc.
- Accompagner le développement de nouvelles solutions de déplacements pour proposer des alternatives concrètes à la voiture individuelle sur le massif, en continuant notamment à travailler sur le dispositif d'autopartage entre particuliers.
- Entamer une réflexion sur les sites naturels subissant des problématiques de surfréquentation, notamment en réfléchissant à une gestion concertée quant à leur accessibilité et au stationnement sur ces sites.
- Œuvrer à la structuration des différentes initiatives citoyennes du territoire : groupe de covoiturages locaux, réseau des ambassadeurs de la mobilité... par le biais de communication et d'évènements divers.

Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Diagnostics mobilité scolaire auprès de 4 écoles du territoire	20 880 €	Avenir Montagne Mobilité - ANCT	30 000,00 €
Communication et évènementiel pour la promotion de solutions	5 425,60 €		
Développement d'une application – expérimentation autopartage entre particuliers	5 652,60 €		
Animation des groupes de covoiturage du territoire et du réseau des ambassadeurs de la mobilité	249,80 €	Région (Contrat Parc)	30 000,00 €
Animation relative aux sites surfréquentés	12 000 €		
Expérimentation service vélo : ateliers de réparation, tests de VAE...	15 792 €		
Total	60 000,00 €	Total	60 000,00 €

Dominique ESCARON précise que ce plan Avenir Montagne Mobilité permet de financer le poste de Noémie, qui pilote également toutes les actions.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider le projet présenté et les dépenses associées ;***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour le financement de cette action ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix) : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.7 – Développement de la consigne

Contexte

Sur le territoire, de nombreuses structures pourraient s'engager dans une action de récupération de contenants consignés en verre (lait, autres produits laitiers, préparations diverses, boissons), qui serait bénéfique pour les structures (adaptation à l'augmentation des coûts, réduction des déchets) et pour les milieux naturels (moins de consommations de certaines ressources).

Descriptif

Il est proposé de lancer une étude de faisabilité de valorisation des consignes pour des structures identifiées sur le territoire.

Plan de financement

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Etude de faisabilité développement de la consigne	4 545 €	CD 73 (Contrat Parc)	4 545 €
Total	4 545 €	Total	4 545 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter le Département de la Savoie pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 34

Exprimés (en voix) : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Michelle MONIN

1.8 – Développement de l'énergie solaire

Contexte

Le solaire constitue une source d'énergie renouvelable intéressante, et la Charte indique bien que le Parc souhaite développer un mix d'énergies renouvelables prioritairement à partir du bois énergie, de la méthanisation, de l'énergie solaire et de la micro-hydraulique, et notamment étudier les projets de développement du solaire PV et thermique en toiture.

Descriptif

Plusieurs actions sont envisagées :

- Mobilisation des cadastres solaires existants, lien avec Ageden/Asder/Alec, et réflexion sur la pertinence de compléter l'offre de cadastre
- Discussion avec les communes sur la mise en place de solaire PV et thermique sur bâtiments communaux, en lien avec les centrales citoyennes et les SEM des syndicats
- En parallèle : étude d'opportunité réalisée sur toutes les toitures du territoire, croisement données cartographiques dispo et ajouts de nouvelles données
- Construction de solutions clé-en-main proposées aux communes : tiers investissement, commandes groupées, accompagnement technique

Dépenses

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
Stagiaire	3 000 €	CD 73 (Contrat Parc)	2 500 €
		Autofinancement	500 €
Total	3 000 €	Total	3 000 €

Michelle MONIN rapporte qu'il est très compliqué pour la commune de Miribel de travailler sur le développement de l'énergie solaire en particulier sur l'esthétique des toitures, sur les bâtiments historiques...

Pour Sophie ROY, cette opération arrive au moment opportun par rapport aux avis du Parc sur les contributions communales des ZAENR pour le respect de l'identité patrimoniale paysagère (rapport suivant).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter le Département de la Savoie pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

1.9 – Avis du Parc sur les contributions communales ZAENR

Les contributions des communes ont été analysées au prisme de la grille validée en Bureau syndical le 29 avril dernier.

Il est proposé de rendre les avis suivants aux communes :

Saint-Aupre : la commune identifie des zones de solaire PV en toiture et une zone d'ombrières PV. Le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration architecturale et paysagère.

Miribel-les-Echelles : la commune identifie des zones pour installer du solaire PV en toiture et au sol. Concernant le solaire PV sur bâtiment, le Parc formule un avis favorable avec recommandation d'intégration architecturale. Concernant le solaire PV au sol sur les parcelles d'habitations, le Parc formule un avis favorable sous réserve d'intégration paysagère et de non artificialisation supplémentaire (préférer des ombrières...). Concernant le solaire PV au sol sur parcelles agricoles, le Parc formule un avis défavorable si la parcelle est en espaces agricole et pastoral sur le Plan de Parc, ou favorable sous réserve que l'usage agricole de la parcelle considérée ne soit pas remis en question.

Saint-Franc : la commune identifie une zone de solaire PV en toiture sur le hameau des Thévenons. Le Parc formule un avis favorable avec recommandations d'intégration architecturale et paysagère

Saint Jean-de-Couz : la commune identifie toute la commune comme ZAENR pour du solaire PV en toiture. Le Parc alerte sur la présence d'un corridor écologique au sud du chef-lieu et de zones humides au sein du chef-lieu : cette proximité fait que le bâti est potentiellement un habitat pour certaines espèces (chauve-souris par exemple). Le Parc formule donc un avis favorable sous réserve que les travaux d'installation de PV en toiture soient respectueux de la biodiversité locale.

Saint-Nazaire-les-Eymes : la commune identifie du solaire thermique et PV en toiture et sur ombrière, ainsi que du bois-énergie et de la géothermie de surface, sur les zones Um, AUm, Ui et AUi de la commune. Les ZAENR visent des zones déjà urbanisées, à l'exception des zones AUi (à vocation économique au nord-est de la commune) et AUm (à vocation d'habitat : ilots agricoles enclavés dans le tissu urbain). Les zones à enjeux écologiques ne sont pas concernées, à l'exception d'une zone Um-b au nord de la commune (chemin du Corbeau) et d'une zone Ui (chemin de Pré Figaroud) se superposant à un corridor écologique qui se déploie tout le long de la limite nord de la commune. Concernant le solaire PV en toiture, le Parc formule un avis favorable, sauf sur 2 secteurs : de part et d'autre du Chemin du Corbeau et du chemin de Pré Figaroud (zone de corridor écologique), où le Parc formule un avis favorable sous réserve du non impact des travaux sur des espèces pouvant s'abriter dans le bâti. Concernant le réseau de chaleur, le Parc

formule un avis favorable avec recommandations de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques.

Vimines : la commune identifie du bois-énergie via la possibilité d'une nouvelle implantation pour le chauffage des salles des fêtes et les bâtiments de l'ancienne colonie, du solaire thermique en toiture sur bâtiments privés, du solaire PV en toiture partout, et du solaire PV au sol mais non localisé, et de l'hydroélectricité le long de l'Hyères, potentiellement sur les captages anciens des moulins (en cours de réflexion).

- Sur le bois-énergie : le Parc émet un avis favorable avec recommandations de vigilance sur le lieu d'implantation de la chaufferie, et sur l'approvisionnement (local) des ressources énergétiques.
- Sur le solaire thermique et PV en toiture : le Parc formule un avis favorable avec recommandations d'intégration architecturale et paysagère, sauf dans les zones bâties se superposant à des continuités écologiques : hameau de La Fougère, ouest de l'allée du Labet, zone de Mont Genet. Sur ces zones, le Parc émet un avis favorable sous réserve du non impact des travaux sur des espèces pouvant s'abriter dans le bâti
- Concernant l'hydroélectricité, Nant Jouan et l'Hyères étant considérés comme des cours d'eau d'intérêt écologique à préserver en amont du Chemin des Brilles, le Parc formule un avis favorable avec réserve si projet d'hydroélectricité sur cette partie ; le rééquipement d'un seuil existant ferait l'objet d'un avis plus favorable.
- Concernant le solaire PV au sol : le site étant non localisé, le Parc formule un avis potentiellement défavorable si le site n'est pas déjà artificialisé.

Corine WOLFF précise qu'il n'y aura pas de PV au sol. L'avis du Parc, sur ce point, sera donc supprimée en conséquence.

Denis MOLLIERE demande comment faire avec la DDT si l'avis du Parc est défavorable.
Sylvain LAVAL fait savoir que c'est un travail avec les communes et que le Parc ne donne qu'un avis. Il précise que c'est imposé par la loi.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les avis présentés ci-dessus ;***
- ***D'autoriser le président à les transmettre aux communes, et de signer tout document se rapportant à la présente décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – AGRICULTURE

Points présentés par Stéphane GUSMEROLI Vice-président délégué à l'agriculture et à la transition alimentaire

2.1 – Accompagner la promotion des productions locales

CONTEXTE

Actuellement de nombreux enjeux se croisent autour de l'alimentation :

- L'enjeu climatique et environnemental, qui invite à consommer local et de saison
- L'enjeu de biodiversité, qui invite à des pratiques agricoles vertueuses

- L'enjeu économique, qui vise à rémunérer justement les agriculteurs, et qui vise également à favoriser l'accès à l'alimentation de qualité pour tous dans un contexte de forte inflation.

DESCRIPTION

Cette action se décompose en deux volets :

- Promouvoir auprès des habitants les produits locaux, sains et de saison
Il s'agit de proposer tout au long de l'année des ateliers, visites, projection débat visant à promouvoir les produits locaux par une approche immersive, pratico-pratique et conviviale. Ces sessions auront lieu lors d'évènements, sur les marchés, ou au sein des fermes afin d'aller capter un nouveau public.
L'ensemble des filières seront mises en avant : lait, viande, légumes, fruits, vins, etc.
- Agir en faveur des projets de solidarité alimentaire sur le territoire
En coopération étroite avec les Centres Sociaux, CCAS et associations du territoire, le Parc de Chartreuse souhaite mettre en œuvre des actions venant structurer l'aide alimentaire, et les acteurs bénéficiaires et solidaires.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
Les Sentiers Sauvages – Ateliers productions végétales	780 €	CD38	4 100 €
Groupement des Paysans et Artisans de Chartreuse – Promotion des produits locaux sous forme d'After Work	2 400 €		
AADEC – Projection débat Valorisation des Producteurs Fermiers	500 €		
Ferme du Til – atelier fabrication fromagère à la ferme	420 €		
Total	4 100 €	Total	4 100 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet présenté et les dépenses associées ;**
- **D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (Céline DOLGOPYATOFF BURLET)

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2.2 – Valorisation de la laine dans une démarche partenariale entre éleveurs et artisans

CONTEXTE

La laine, autrefois matière prisée, est aujourd'hui vue comme un sous-produit de l'élevage et devient ainsi une charge pour l'exploitant et non plus une ressource. Cependant, plusieurs éleveurs du massif cherchent à redonner une valeur à cette matière, et cherchent ainsi à tisser des partenariats avec des artisans, acteurs des savoir-faire du massif, pour arriver à des produits d'intérêt à valoriser auprès des touristes, des populations locales, et des villes avoisinantes.

Par cette action le Parc naturel régional de Chartreuse souhaite mettre en valeur l'élevage de montagne et la qualité des savoir-faire locaux, par la mise en évidence de leurs pratiques vertueuses et l'exploration de nouvelles filières.

DESCRIPTION

Organisation d'actions visant à valoriser la filière laine locale

La laine est aujourd'hui un produit considéré comme un déchet par les agriculteurs qui ne trouvent pas de canaux de valorisation. A l'inverse, des artisans et designers du territoire créent leur valeur ajoutée de fibres textiles provenant d'autres territoires. Par la mutualisation des savoir-faire de chacun, et fort des ressources locales ancrées sur le territoire chartroussin, un produit, voire une gamme, méritent à être réfléchi collectivement afin de lever les freins liés au lavage, à la filature et aux qualités de laines. Le Parc de Chartreuse vient en appui de cette initiative afin de promouvoir le massif via un produit territorial fort, et ce dans une logique de marketing territorial.

Durant l'année 2023, le Parc de Chartreuse a porté une animation auprès des producteurs de laine et des artisans intégrant ce produit dans leurs créations. Plusieurs points techniques ont été soulevés sur lesquels un travail mérite d'être approfondi :

- L'hétérogénéité des races présentes sur le territoire
- L'éloignement géographique des éleveurs et des points de valorisation
- Les difficultés de passer d'un fil à un produit fini
- Les difficultés de commercialisation

Le groupe de travail sur la thématique souhaiterait travailler sur :

- La production de laines de qualité
- La mutualisation des chaînons logistiques de valorisation
- L'émergence d'un produit ou d'une gamme permettant de valoriser toutes les laines du territoire

La production de laine de qualité passe par le choix de la race et de la génétique, mais également par le soin apporté aux éleveurs durant la saison, le chantier de tonte et le stockage. Une session collective d'explication de l'organisation d'un chantier de tonte est à prévoir pour sensibiliser les éleveurs à considérer ce produit dans leurs élevages.

Pour arriver à une laine exploitable, il convient de la faire laver, carder, puis feutrer, peigner ou filer selon l'usage. Très peu d'entreprises proposent ces prestations ce qui représente des goulots d'étranglement importants. De plus il est nécessaire d'amener des quantités minimums conséquentes pour la première étape de lavage. Ainsi les éleveurs souhaiteraient se rassembler pour organiser une logistique commune.

Enfin l'hétérogénéité des races locales et le besoin de mutualiser certains chaînons comme le lavage compliquent les possibilités en termes de produits finis. Pour passer outre cela, les éleveurs et artisans trouveraient intéressants de travailler autour du feutre qui demande des qualités de laines moins fines. Cependant, cela demanderait d'aller à la rencontre de projets similaires et de rencontrer des feutriers.

OBJECTIFS

L'objectif est de partager aux habitants et au grand public les problématiques, réalités et mérites de l'élevage de montagne. Les objectifs opérationnels sont :

- Organiser des visites auprès d'entreprises de la filière de valorisation de la laine (lavage, cardage, feutrage)
- Développer la coopération entre les différents acteurs de la filière laine autour d'un projet de création d'un produit
- Valoriser la laine auprès du grand public et communiquer sur les enjeux de la filière

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses prévisionnelles		Recettes	
Ateliers de la Bruyère panneaux promotion sensibilisation grand public	347.60 €	CD38	8 967.15 €
Déplacement voyage d'étude Location minibus	512.00 €		
Logement Voyage d'étude <i>Sur la base des indemnités forfaitaires de déplacement (base 6 pers. X 3 nuits x 90€)</i>	1 620.00 €		

Machine à feutrer	1 482.00 €		
Accompagnement et actions de promotion Ateliers Laines d'Europe	3 255.00 €		
Dialogue avec un troupeau	750.55 €		
Communication	1 000.00 €		
Total	8 967.15 €	Total	8 967.15 €

Pour Michelle MONIN le travail est déjà fait, elle estime que le problème se portera plutôt sur les débouchés.

Claus HABFAST donne l'exemple du Parc des Ecrins qui commercialise sa laine dans les maisons du Parc à prix souvenir.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider le projet présenté et les dépenses associées ;***
- ***D'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour le financement de cette action ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 2 (Céline DOLGOPYATOFF BURLET et Michelle MONIN)

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE

Points présentés par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente en charge de la biodiversité et des espaces sensibles

3.1 – Convention pour la gestion des sites Natura 2000 isérois

Depuis 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte, le Parc naturel régional de Chartreuse porte l'animation des trois sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc : Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse.

Suite au transfert des compétences Natura 2000 à la Région, une convention Parc/Région est proposée pour fixer les engagements réciproques du Parc et de la Région pour 3 ans (1er janvier 2024-31 décembre 2026).

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) et d'animation des sites Natura 2000 FR8201740 « Hauts de Chartreuse » ; FR8201741 « Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort » ; FR8201742 « Marais - tourbières de l'Herretang ».

Au travers de cette convention, la Région s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc pour l'animation de ces 3 sites Natura 2000.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la convention Parc/Région relative à la mise en œuvre des documents d'objectifs et à l'animation des 3 sites Natura 2000 FR8201740 « Hauts de Chartreuse » ; FR8201741 « Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort » ; FR8201742 « Marais - tourbières de l'Herretang » pour la période 2024 – 2026.***

- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 35
Exprimés (en voix) : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 .2 – Convention de partenariat avec le CNRS pour l'étude du cincle plongeur dans le programme d'action Rivières Sauvages

Contexte

Le suivi à long terme d'une population de cincles plongeurs porté par Blandine Doligez (Directrice de Recherche CNRS) vise à étudier les mécanismes d'adaptation des individus aux variations de l'environnement mais aussi d'en connaître davantage sur la biologie et l'écologie de cette espèce relativement peu étudiée. Un des objectifs majeurs est d'évaluer les stratégies globales favorisées en réponse à la variation de différents facteurs : altitude, niveau de bruit environnemental, type et concentration des polluants chimiques , et leurs conséquences sur le fonctionnement de la population. Le suivi se déroule sur le territoire du Parc sur 11 bassins de rivières situés entre 200 et 1100 mètres d'altitude soit 300 kilomètres linéaires de cours d'eau.

Convention

Dans le cadre du label « Site Rivières Sauvages », le Parc naturel régional de la Chartreuse souhaite apporter un appui financier à l'étude du suivi d'une population de cincles plongeurs. Ce soutien permettra d'aider à la mise en œuvre des prochaines campagnes de terrain. La mise en œuvre de la mission impliquera le déplacement sur site et le séjour de l'équipe durant 5 mois et demi sur la période de mi-janvier à début juillet chaque année, et ce pendant 3 années, ainsi que l'achat de matériel nécessaire au suivi des cincles ainsi que les consommables pour réaliser les mesures et expérimentations.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche scientifique, le Parc apporte une contribution financière d'un montant de 4 250 € TTC pour l'année 2024, provenant d'une campagne de mécénat avec l'entreprise Chartreuse Diffusion.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une étude relative au suivi à long terme d'une population de cincles plongeurs, bioindicateur de la qualité de l'eau des rivières de montagne Guiers mort ;***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 35
Exprimés (en voix) : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – CULTURE ET PATRIMOINE

Point présenté par Stéphanie BREYTON, Vice-présidente déléguée à l'éducation au territoire et aux événements sportifs

4 .1 – Soutien aux sportifs de haut niveau 2024 – session 2

Le Parc de Chartreuse a mis en place en 2018 un soutien aux jeunes sportifs chartroussins de haut niveau, représentant des disciplines emblématiques de la Chartreuse, de la montagne et des sports de nature, selon les critères suivants :

1. Considérer les disciplines sportives de pleine nature pratiquées en Chartreuse
2. Sportifs prioritairement licenciés dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC) ou environs, et de représenter son association effectivement dans les compétitions régionales et nationales. Le cas échéant vivre en Chartreuse et la représenter dans les compétitions.
3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport de haut niveau.
4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France, compétitions nationales ou internationales

Ce soutien a évolué pour proposer une notion et une fonction d'« ambassadeur » aux sportifs les plus expérimentés parmi ceux soutenus.

Cela ouvre la possibilité de les mobiliser sur des temps forts en lien avec le Parc, en lien avec la communication des actions du Parc et l'éducation au territoire.

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou événementielle.

Pour 2024, 7 sportifs ont d'ores et déjà reçu un soutien et un partenariat avec le Parc lors d'une première session :

- Jules Lapierre** pour le Ski de fond – 28 ans (Sarcenas)
- Victor Lovera** pour le Ski de fond – 23 ans (Le Sappey en Chartreuse)
- Matéo Allard** pour le Cyclisme route – 21 ans (Saint-Pierre d'Entremont Isère)
- Fanny Quoy** pour le ski-joering et CaniVTT – 33 ans (Saint-Laurent-du Pont)
- Liv Bouvier-Breyton** pour le Biathlon – 18 ans en 2024 (Entremont le Vieux)
- Lorin Vergnolle** pour le ski de fond – 18 ans en 2024 (Saint-Pierre de Chartreuse)
- Alexandre Gumuchian** pour le ski freestyle – 18 ans 2024 (Saint-Pierre d'Entremont Isère)

Il est aujourd'hui proposé d'apporter un soutien du Parc pour 2 nouveaux sportifs en sports canins, affiliés à la Fédération française des sports et loisirs canins (FFSLC) et à la Fédération des sports de traineaux (FFST), particulièrement en ski joering et canicross. Ces disciplines, qui montrent une certaine émergence au niveau national et international, sont pratiquées par plusieurs jeunes sportifs de Chartreuse ; en alternance avec une activité professionnelle.

Ces derniers seront soutenus pour la poursuite de leur carrière sportive, leurs entraînements et participations aux compétitions nationales, en leur demandant d'y porter les couleurs du Parc, donner de leurs nouvelles sportives sur les réseaux sociaux, et être éventuellement présent sur un temps fort du Parc et associer leur image sportive à celle du Parc.

Le parcours et une présentation de chacun des athlètes cités sont joints en annexe du présent rapport.

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties. Il y sera précisé l'obligation faite au club de reverser l'aide allouée au sportif nommé désigné.

SOUTIEN AUX SPORTIFS POUR 2024

Nom de l'athlète	Club	Résidence	Discipline	Soutien Parc
Juliette Prodhomme	Club Rhône-Alpin de Cani-Cross	Miribel les Echelles	Ski Joering et Canicross	500 €
Benjamin Mathon	Club Digue Dingue Dogs (Grenoble)	Miribel les Echelles	Ski joering et canicross	500 €
TOTAL				1 000 €

L'aide allouée émane du budget « aides aux manifestations » pour un montant de 1000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider les soutiens sportifs 2024 ci-dessus au regard des critères définis,**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et signer tout document lié à ces demandes.**

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5 – ADMINISTRATION FINANCES

Points présentés par Céline DOLGOPYATOFF BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration, aux finances et à la communication

5.1 – Accompagnement personnalisé retraite du CDG 38

Le Centre de gestion de l'Isère, peut apporter un appui technique et accompagner les collectivités affiliées dans leur obligation d'information des agents. Le CDG38 intervient en qualité d'intermédiaire entre la Collectivité et la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire des Fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFP avec laquelle il a une convention.

Il assure les missions suivantes :

- L'information aux collectivités sur la réglementation ; animation de séances d'information et publication des notes d'information de la CNRACL
- Le conseil des collectivités sur la réglementation retraite
- La réalisation de la prestation APR ; accompagnement personnalisé à la retraite :
- Le conseil sur la constitution des dossiers
- Le contrôle et le suivi des dossiers : vérification des Dossiers de retraite (liquidation) ; retraite normale (âge légal) ; vérification des dossiers préalables à la retraite ; validation de service ...
- La réalisation des dossiers : contrôle de la carrière, saisie du dossier de liquidation, et demande d'avis préalable ; contrôle de la carrière et saisie du Compte Individuel Retraite.

Pour l'exécution de ces missions, le Centre de Gestion perçoit une contribution financière de la collectivité définie par son Conseil d'administration, basé sur une tarification à l'acte.

Les tarifs actuels sont les suivants :

- 500€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (sans APR préalable)
- 250€ pour la réalisation complète d'un dossier de liquidation (avec APR préalable, DAP ou liquidation partielle préalable)
- 250 € pour la réalisation d'un dossier de liquidation partielle dans le cadre d'une retraite progressive
- 250€ pour DAP en réalisation totale ne peut être réalisée qu'un an avant le départ effectif de l'agent
- 125€ pour DAP en contrôle
- 250€ pour la réalisation d'un dossier d'APR (études préalables à la liquidation qui facilitent la réalisation du dossier de liquidation lors du départ effectif de l'agent et fiabilise le compte individuel retraite)
- 250€ pour le contrôle du dossier avant liquidation
- 125€ pour le contrôle d'une estimation de pension
- 125 € pour le contrôle d'un dossier de liquidation partielle dans le cadre d'une retraite progressive
- 250€ pour les dossiers de régularisation de cotisations et de rétablissement au régime général.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la convention avec le CDG 38 pour l'accompagnement personnalisé Retraite,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention d'assistance sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,***
- ***D'autoriser le Président à toutes signatures relatives à la présente décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.2 – Validation du contrat du Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Compétence affirmée des Régions, les Parcs naturels régionaux portent des projets de territoire ambitieux qui se traduisent dans des Chartes de Parc.

La Région intervient à la fois en contribuant au budget statutaire, et en soutenant les actions menées, en investissement comme en fonctionnement.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de fédérateurs, de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales au travers 3 priorités d'action :

- **Priorité 1** : PNR, Conciliateurs de l'activité humaine et de la préservation / valorisation des ressources
- **Priorité 2** : PNR, Territoires pionniers des enjeux énergétiques
- **Priorité 3** : PNR, Acteurs centraux de la biodiversité

Cette ambition se traduit par la mise en place d'une convention cadre pour 3 ans.

LA CONVENTION CADRE 2024-2026

Le présent contrat détermine les modalités opérationnelles et de partenariat entre le Parc naturel régional de Chartreuse et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il se substitue aux anciennes conventions d'objectifs.

L'aide financière annuelle de la Région au Parc de Chartreuse comprend :

- La participation statutaire pour le fonctionnement du Syndicat mixte du Parc.
- Le financement d'actions en fonctionnement et en investissement.

L'enveloppe globale du Parc naturel régional de Chartreuse sur la durée du contrat (3 ans) n'est pas encore connu à ce jour.

Artur FATELA précise que l'idée de fête pour les 30 ans du Parc ne sera pas finançable dans le cadre de cette convention avec la Région, car elle ne finance pas d'évènementiel, ni la culture et le patrimoine. Chaque opération ne sera finançable qu'à 50% maximum.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***De valider le contrat du Parc de Chartreuse avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.3 – Acquisition du foncier de la Maison du Parc

Le Bureau syndical du vendredi 06 décembre 2019 avait validé l'achat par le Parc de Chartreuse et la communauté de communes Cœur de Chartreuse des parcelles suivantes sises sur la Commune de Saint Pierre de Chartreuse :

- Parcelle N°133 appartenant à Monsieur et Madame RORATO au prix de 1 500 €.
- Parcelle N°134 du domaine privé de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse cédée à l'euro symbolique hors frais de notaire et accessoires

OBJET DE LA DECISION

Il convient d'actualiser cette délibération pour finaliser l'acquisition.

a) Vente par les consorts RORATO

- Désignation du bien acquis : A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE (38380), Lieudit « Le Bourg », la moitié indivise en pleine propriété d'une parcelle de terrain cadastrée section AE numéro 637 pour 37 m² (parcelle issue du numéro 133).
- Prix de vente : DEUX MILLE EURO (2.000,00 €).

b) Vente par la commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

- Désignation du bien acquis : A SAINT PIERRE DE CHARTREUSE (38380), Lieudit « Le Bourg », la moitié indivise en pleine propriété de deux parcelles de terrain cadastrées section AE numéro 642 pour 432 m² (parcelle issue du numéro 134) et section AE numéro 644 pour 568 m² (parcelle issue du domaine non cadastré).
- Prix de vente : UN EURO (1,00 €) SYMBOLIQUE.

Ces montants s'entendent hors frais de notaire et accessoires.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à l'acquisition du foncier de la Maison du Parc, notamment les actes notariés.***

Votants (en voix) : 35
Exprimés (en voix) : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

5.4 – Congrès des Parcs naturels régionaux de France

Le Congrès National des Parcs naturels régionaux de France se tiendra dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, les 23, 24 et 25 octobre 2024.

Dans le cadre de ce congrès annuel, une délégation du Parc naturel régional de Chartreuse se rendra dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

La délégation n'est pas encore constituée à ce jour, mais elle pourra comprendre des membres de l'équipe technique du Parc et des élus représentant le Syndicat Mixte.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse prend en charge les coûts inhérents à cette délégation et notamment les frais de séminaire, d'hébergement, de déplacement, d'achat de produits de dégustation pour la soirée des Parcs.

De même, il prend en charge les frais de déplacement (frais de carburant, de péage, de repas, de stationnement, de transport en commun ...) qui auraient été avancés par les participants.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'autoriser la prise en charge par le syndicat mixte de la totalité des frais inhérents à ce congrès,***
- ***D'autoriser le Président au mandatement de l'ensemble des dépenses se rapportant à ce colloque, et en particulier les frais de déplacement mentionnés ci-dessus.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

6 – TOURISME

Point présenté par Bertrand PICHON-MARTIN, Vice-président délégué à l'attractivité du territoire, au tourisme et à l'économie

6 .1 – Candidature inter-Espace valléen à l'AMI « Cohabitation des usages touristiques et pastoraux dans les Espaces Valléens alpins »

A l'automne 2023 le commissariat de massif a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour « *renforcer les relations entre les territoires Espaces Valléens et les services pastoraux. L'objectif étant de renforcer les capacités de collaboration, d'ingénieries partagées et complémentaires et de contribuer au fait d'assumer les transitions en matière de pastoralisme et d'activités de pleine nature* ».

Les espaces valléens de Belledonne, Chartreuse, Matheysine, Oisans et Vercors, en lien avec la Fédération des Alpages de l'Isère, ont fait le choix d'une candidature commune, partant du principe que ce sujet fait sens dans chaque territoire et appelle une démarche partagée au regard des bassins de populations qu'ils ont en commun.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

L'année 2024 a un objectif double :

- Construire un socle de travail commun (axes 0 et 1)
- Engager des opérations concrètes et partagées pour sensibiliser les publics à ces questions (axe 2)

Il s'agit d'opérations comprenant des dépenses d'ingénierie et des prestations externalisées :

Axe 0 : construction de notre gouvernance et partenariats, mise en place du COFIL local, écriture de la feuille de route sur 3 ans, mobilisation de nouveaux partenaires (GAM, Grésivaudan, Voironnais, ...), lien au bloc alpin.

Axe 1 : création d'un récit commun et définition des modalités de diffusion-appropriation sur les territoires

Axe 2 : déclinaison d'outils de communication/sensibilisation sur la base de montagne respect & Pastokezak

Axe 2 : organisation de journées de sensibilisation avec intervention potentielle d'éthologue ou autre pour la cohabitation pastoralisme-tourisme.

Au titre de l'année 2024, proposition est faite que le PNR de Chartreuse soit chef de file de l'opération et, à ce titre, dépose le dossier de candidature au nom du bloc grenoblois, les partenaires s'étant engagés à contribuer à la part d'autofinancement du projet.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Axes	Type de dépenses	Coût
Axe 0 Gouvernance du projet	Temps d'ingénierie (base 450€/jour) 4 jours pour l'EV chef de file Chartreuse	1 800 €
	Temps d'ingénierie (base 450€/jour) Financement de 10 jours pour la FAI et EV Belledonne (solidarité interEV). Les autres EV mobiliseront 10 jours mais demandent le financement à hauteur de 4 jours	16 200 €
Axe 1 Récit/discours commun	Prestation externalisée	10 000 €
Axe 2 Campagne promotionnelle	Prestation externalisée : conception-impression-diffusion dont campagne numérique	12 000 €
Axe 2 Formation des acteurs du territoire	Prestation externalisée : éthologue dialogue avec un troupeau, formation référents...	10 550 €
TOTAL DU PROJET TTC		50 550 €

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET - ANNEE 2024				
DEPENSES TTC		RECETTES TTC		
Déclinaison des axes 0 à 2	50 550€	Etat FNADT CIMA	40 440 €	80%
		Autofinancement	10 110 €	20%
TOTAL	50 550€	TOTAL	50 550 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet, son plan de financement et de positionner le PNR Chartreuse comme chef de file du « bloc grenoblois »,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 35

Exprimés (en voix) : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Gilbert GUIGUE souhaite faire part de la sollicitation du CNPF sur ses difficultés de financement. Le CNPF cherche des solutions pour trouver des fonds car il y a déjà une pénurie de chargé de mission et donc un manque d'animation.

Le Président fait un point sur la situation des Hauts de Chartreuse, suites aux réunions avec la Préfecture, le Département de l'Isère, le propriétaire, le Parc et la DREAL, nous sommes sur le point d'aboutir à la signature d'une convention de passage entre le CD 38 et le propriétaire vers la fin juin. Un bilan complet sera fait à l'automne après la saison.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 30

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

ANNEXE :

BUREAU SYNDICAL
26 juin 2024 – 18h30
ST PIERRE DE CHARTREUSE

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CHAVAND Christelle
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MONIN Michelle (pour partie)
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
GUIGUE Gilbert	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
WOLFF Corine	BOUZON Elodie
	DUPRAZ Fabien
	LAVAL Sylvain
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	POZO Jean-Christophe
BAABAA Jimmy	
HABFAST Claus	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	MOLLIERE Denis
	PICHON-MARTIN Bertrand

Membres invités : MADELRIEUX Sophie, Co-présidente du Conseil scientifique

Membres de l'équipe technique : FATELA Artur, MALLIER Peggy et ROY Sophie (pour partie)

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
REY Freddy à ESCARON Dominique	MICHALLET Bernard à GUIGUE Gilbert
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	MOREL Véronique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
	BOIX-NEVEU Arthur à BAABAA Jimmy
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	EGO Catherine à ESCARON Dominique
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre à PICHON-MARTIN Bertrand	

SIMPLICIEN Laurent, Sous-préfet de l'Isère

BRUN Jean-Jacques, Co-président du Conseil scientifique